



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assouplissement des règles de visite dans les EHPAD

Question au Gouvernement n° 3043

Texte de la question

ASSOUPPLISSEMENT DES RÈGLES DE VISITE DANS LES EHPAD

M. le président. La parole est à Mme Constance Le Grip.

Mme Constance Le Grip. Le ministre de la santé a annoncé hier un assouplissement supplémentaire du confinement dans les EHPAD : les proches auront désormais davantage de possibilités de rendre visite aux résidents. Il était temps ! Alors que les cafés et restaurants ont l'autorisation de rouvrir, il aurait été injuste de ne pas toucher aux règles draconiennes de confinement imposées dans les EHPAD.

M. Maxime Minot. Tout à fait !

Mme Constance Le Grip. Nous, députés du groupe Les Républicains, nous réjouissons de l'annonce que de nouvelles possibilités de visite seront ouvertes dans ces établissements car nous les réclamions, comme de nombreuses associations – à commencer par celle des directeurs d'EHPAD. En toute franchise, nous avons craint un moment que les EHPAD ne soient les grands oubliés de la deuxième phase du déconfinement, comme ils l'avaient été lors du confinement.

Lors des questions d'actualité du 21 avril, j'avais déjà interpellé le Gouvernement et insisté sur le fait que l'isolement, la solitude, la privation des contacts avec les proches et la tristesse pouvaient être des poisons mortels. Il n'était donc que temps ! C'est une question de dignité - la dignité que nous devons aux anciens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Faut-il rappeler, monsieur le Premier ministre, que la situation dans les EHPAD a constitué une source constante de préoccupation pour nos concitoyens ? Le groupe Les Républicains a régulièrement interpellé le Gouvernement au sujet du manque de tests...

M. Patrick Hetzel. C'est toujours un problème !

Mme Constance Le Grip. ...de masques, de tenues de protection, de personnel. Les statistiques des décès dans les EHPAD sont très élevées – et tragiques dans ma circonscription et dans le département des Hauts-de-Seine, par exemple.

Pouvez-vous présenter en détail à la représentation nationale, donc à l'ensemble de nos compatriotes, les mesures d'assouplissement annoncées hier, qui devraient entrer en vigueur vendredi 5 juin, car tout le monde ne lit pas les communiqués de presse publiés sur le site du ministère de la santé ? Y aura-t-il un protocole sanitaire précis et quand sera-t-il adressé aux directeurs d'établissement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. Il n'existe pas de règle draconienne particulière, madame la députée ; il n'existe que des règles visant à protéger la santé de nos concitoyens, objectif qui anime notre action depuis le début de la crise, dans les EHPAD comme dans toutes les catégories de population.

M. Fabien Di Filippo. Il fallait commander des masques plus tôt !

M. Damien Abad. C'est le syndrome du glissement...

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Les personnes âgées constituent certes un public vulnérable...

M. Fabien Di Filippo. Dommage qu'il n'y ait pas eu de masques dans les EHPAD !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. ...et les faits le prouvent : plus de 70 % des personnes décédées avaient plus de 75 ans. Nous avons donc pris plusieurs mesures destinées aux EHPAD afin de ne pas les laisser seuls face aux décisions médicales et aux soins : permanences de gériatres et déploiement de renforts en personnel, par exemple.

M. Maxime Minot. Arrêtez votre comédie, assez de fariboles !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Nombreux sont les professionnels – je leur rends hommage – qui se sont manifestés et nous avons fait en sorte qu'ils puissent apporter leur soutien aux agents des EHPAD. D'autre part, nous avons décidé qu'une prime exceptionnelle d'au moins 1 000 euros serait versée à tous les professionnels confrontés à la crise sanitaire, prime qui sera financée par l'assurance maladie quel que soit le statut des établissements.

M. Thibault Bazin. Il y a encore des oubliés !

M. Damien Abad. Ce qui nous intéresse, ce sont les annonces pour aujourd'hui !

M. Maxime Minot. Tester, tester, tester !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Enfin, une enveloppe de 475 millions de crédits supplémentaires a été versée aux EHPAD pour qu'ils puissent faire face aux surcoûts liés à la crise.

Vous évoquez les tests : depuis le 7 avril, 300 000 tests ont été effectués dans les EHPAD.

M. Damien Abad. Il faut leur donner des consignes !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Enfin, vous l'avez dit : le ministre de la santé a annoncé l'assouplissement des règles, qui resteront sous le contrôle des directeurs d'établissement. C'est en effet à eux qu'il appartient de prévoir les conditions nécessaires. Il reste 45 % des établissements qui signalent au moins un cas de covid-19 ; il est donc important de maintenir une approche sanitaire stricte.

M. Pierre Cordier. Répondez à la question !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. À partir du vendredi 5 juin, cependant, les visites pourront se faire à plus de deux personnes, y compris avec des mineurs. Les enfants pourront ainsi rendre visite à leurs grands-parents et arrière-grands-parents. Un protocole sera prochainement adressé aux directeurs d'établissement.

M. Thibault Bazin. Il a oublié de parler des masques !

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3043

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2020](#)